

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 07 mai 2024 à 20h 00 salle de conseil municipal

Présents : Mmes. Delaune, Guilloy, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absents excusés : Mme Brault, M Leroy-Battu (1 pouvoir donné à Mr Montière), M. Lepetit

Secrétaire : Mr Louveau

Assistaient également à la réunion Mr M. Léon, Mr A. Désiré, Mme B Petit et Mr M. Jebeleanu (qui quittera la séance après son intervention)

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars et celui du 12 avril 2024
- Délibération création d'un poste adjoint technique catégorie C à temps complet
- Délibération subvention au CCAS 2024
- Délibération subventions aux associations
- Demande participation RASED 2024
- Délibération acquisition d'une grange rue du Foyer
- Questions diverses

Le maire demande au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Exploitation des arbres du bois des Sartons
- Modification du plan de financement des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment 15 rue Roland Meignein

Le conseil municipal accepte d'étudier ces deux nouveaux points à l'ordre du jour.

Avant de débiter la séance, le maire propose de donner la parole à M. Jebeleanu qui a un projet à présenter aux élus.

M. Jebeleanu propose à la commune d'accueillir en septembre, une quinzaine de jours, un peintre roumain, George SPAIUC. Ce dernier réaliserait des tableaux de Prissac, ou de sites remarquables de la commune ; il exposerait ensuite à la médiathèque et il offrirait une à deux œuvres à la commune. L'artiste demande que ses frais de transport (avion) et ses frais d'hébergement soient pris en charge par la collectivité. En l'état, le conseil municipal demande un temps de réflexion pour examiner ce projet, et se rapprocher de la CdC MOVA compétente en termes de culture. Les élus proposent de se réunir pour débiter du projet et ils invitent M. Jebeleanu à revenir lors de la prochaine réunion de conseil.

Les procès-verbaux des 2 séances précédentes sont approuvés.

1. PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN - EXPLOITATION DES ARBRES DU BOIS DES SARTONS

Le maire fait part au conseil municipal avoir reçu d'un habitant de la commune une proposition d'achat de 2 parcelles de bois, parcelles dont la commune est propriétaire. L'offre s'élève à 7 000 € net vendeur). Il s'agit des parcelles B 0734 (1 699 m²) et B 0740 (22 646 m²).

Après délibération, le conseil municipal procède à un vote à main levée :

- pour la vente : 8 - contre la vente : 0 - abstentions : 2

Le conseil municipal charge le maire d'informer l'acquéreur de cette décision et de prendre contact avec un notaire pour finaliser la vente

2. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT - RENOVATION ET MISES AUX NORMES DU BATIMENT 15 RUE ROLAND MEIGNEIN

Le maire rappelle le coût prévisionnel des travaux de rénovation, de mise aux normes et d'extension du bâtiment de l'ancienne agence postale communale, situé 15 rue Roland Meignein : 615 963.70 € HT.

Ce projet se réalisera sur l'exercice 2024 et l'exercice 2025. Il convient alors de modifier le plan de financement initial.

Les élus valident ce qui suit :

Tranche travaux N°1 Rénovation mise aux normes du bâtiment existant en 2024 :

Coût travaux € HT	Subvention DETR /DSIL sollicitée	Subvention CDC MOVA *	FAR	Commune
296 702.70 €	148 351.35 €	50 000.00 €	10 050.00 €	88 301.35 €
100%	50.00%	16.85%	3.39%	29.76%

Tranche travaux N°2 : Extension du Bâtiment en 2025

Coût travaux € HT	Subvention DETR /DSIL sollicitée	Subvention CDC MOVA *	FAR	Commune
319 261.00 €	159 630.50 €			159 630.50 €
100%	50.00%	0.00%	0.00%	50.00%

M. Jouot demande quand sera lancée la procédure d'appel d'offres. Le maire espère que l'avis d'appel à la concurrence aura lieu sous quinzaine, de façon à ce que les entreprises aient le temps de répondre avant la période des congés d'été.

3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Compte tenu des nécessités de service, croissantes, pour assurer l'entretien des espaces publics, des espaces verts, de la voirie communale et des autres missions d'entretien d'une commune rurale, il convient de revoir le poste de l'adjoint technique catégorie C, 24 h par semaine pour le porter à 35 h par semaine le plus tôt possible.

Après délibération, le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2024.

Le conseil autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de gestion de l'Indre.

4. VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le maire présente les actions menées par le CCAS de Prissac, dont l'organisation du repas des aînés, la participation au fonds d'aide aux jeunes et au fonds de solidarité logement. Le CCAS octroie également des subventions de fonctionnement à certaines associations d'économie solidaire (par exemple l'épicerie solidaire Solidago au Blanc) ou des subventions pour des voyages scolaires. Après délibération, le conseil municipal vote une subvention de 8 000 € au CCAS de Prissac.

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité des membres présents ou représentés, aux associations au titre de l'année 2024 les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales (<i>labstention pour cette association</i>)	3 200 €
- Comité des fêtes	2 500 €
- Association La Manzatte	2 000 €
- Donneur de sang	350 €
- ULM Ailes en Brenne	400 €
- Association APE Lignac-Prissac	600 €
- Association Moto Cross ASMP	3000 €
- Société des Chasseurs de Prissac	300 €
- Association la truite de l'Abloux	300 €
- Comité Départemental de la Prévention routière	100 €
- Association Etang Rémy Louveau	350 €
- Indre Nature	100 €
- Club de foot FC SSRP	1 100 €
- Souvenir Français (<i>labstention pour cette association</i>)	100 €
- Bip TV	300 €
- Association Epiméthée	300 €
- Association culturelle du Prieuré	250 €

Le maire annonce aux élus que la mairie est de plus en plus souvent sollicitée par des associations ou structures hors commune afin d'obtenir des subventions : par exemple, pour financer le fonctionnement de piscines municipales, ou d'écoles de musique, ou encore pour des portages de repas hors secteur.

Les élus se demandent si c'est bien le rôle des communes de participer à ces frais.

6. PARTICIPATION RASED 2024

La mairie a reçu de la commune de Saint Gaultier une demande de participation pour les frais de fonctionnement du RASED 2024-2025. Pour la commune de Prissac, le montant de la participation demandée s'élève pour 2024-2025 à 50 € (**20 enfants x 2.50 € = 50 €**).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte le paiement de cette participation à la commune de Saint Gaultier.

Le maire souligne que la réunion de concertation demandée depuis plusieurs années à Mr le maire de St Gaultier n'a toujours pas eu lieu.

7. ACQUISITION D'UNE GRANGE RUE DU FOYER

Le maire propose le report de ce sujet au conseil de juin : il manque d'éléments, notamment le coût des frais notariés.

Les élus examinent les plans des échanges de grange et de terrains. Ils ont favorables à ce projet mais ils souhaitent que le jardin du particulier soit également échangé avec la grange : ils ne souhaitent pas qu'une petite parcelle privée reste au milieu de terrains et/ ou biens immobiliers dont la commune deviendrait propriétaire.

8. QUESTIONS DIVERSES

Maison « Plaze » : Ce bien sera prochainement mis en vente ; le maire demandera au notaire le prix de vente, ainsi que le montant des frais notariés, afin de présenter ces documents lors d'un prochain conseil municipal.

Terrain ULM : Le géomètre qui devait venir borner des parcelles au terrain d'ULM n'a toujours pas effectué ce travail.

TOUR DE TABLE

M. Montiège signale que les feux tricolores de l'école semblent désynchronisés. Le maire et M Biardeau iront vérifier sur place.

M. Renaud remarque qu'il est nécessaire de ramener des cailloux supplémentaires dans certains chemins. Il faut également que les agents du service technique commencent le broyage des accotements.

M. Biardeau rappelle que cela fait maintenant environ 8 mois qu'il n'y a plus de toiture au hangar des ULM. Il faudrait faire enlever (ou fixer) les tôles qui restent, avant qu'un nouvel épisode venteux les arrache.

M. Biardeau a été contacté par un usager de Charpenet qui signale que ses champs sont trempés. La commune n'a pas de solution immédiate à apporter : le curage des fossés ne sera pas suffisant et les champs sont plus bas que la berge. Les pluies continues qui ne sont plus absorbées par les terres n'arrangent pas la situation.

M. Louveau signale que les buses route de Luzeret sont écrasées. La commune attend l'accord du Département pour effectuer les travaux (route départementale).

M. Jouot annonce que les enfants de l'école iront (si possible) voir le passage de la flamme olympique au Blanc le lundi 27 mai. La mairie de St Benoit du Sault organisera également une journée d'animations pour les écoles, mais aucun programme n'est connu à ce jour. La directrice de l'école de Prissac jugera de l'opportunité d'emmener les enfants de maternelle quand elle disposera de plus d'informations.

Le projet de rénovation de l'enceinte de l'école est toujours en cours. Les élus ne sont pas favorables à un mur plein ils mais s'orienteraient plutôt vers une palissade inspirée du modèle de l'école de Bélâbre.

Les élus abordent le projet de réaménagement des équipements sportifs au stade. Ils se donnent le temps de la réflexion afin d'envisager ce projet dans sa globalité et non « au coup par coup ».

Elections européennes : le maire demande aux élus de se positionner sur des créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote du 9 juin 2024 :

HORAIRE	NOMS
8H00 / 10H30	G. TOUZET - H. JOUOT - F. MONTIEGE
10H30 / 13H00	P. RENAUD - B. GUILLOY - D. BIARDEAU
13H00 / 15H30	S. DELAUNE - D. LOUVEAU - M. VANNIER
15H30 / 18H00	G. TOUZET - H. JOUOT - F. MONTIEGE

Prochain conseil municipal le mardi 04 juin 20 h00

Levée de séance 23h00